

Le petit journal de Valezan

Le 17 décembre aura lieu le dernier conseil municipal de la commune de Valezan : à partir du 1^{er} janvier, nous réunirons toujours les conseillers pour traiter des problèmes de Valezan, ces réunions permettront de préparer les délibérations qui seront prises lors des conseils de la commune nouvelle de La Plagne-Tarentaise.

Pour les fonctions de Maire de Valezan, nous avons convenu d'un passage de relai au mois d'avril (à l'occasion de la retraite de Véronique) ; la création de la commune nouvelle donne l'opportunité d'accélérer un peu les choses pour partir tout de suite sur de bonnes bases. Pierre deviendra le Maire délégué et Véronique deviendra adjointe, sous réserve des délibérations de la commune nouvelle qui devraient aller dans ce sens. Une page se tourne donc dans la bonne entente et le suivi des dossiers est assuré.

Pour l'instant, Bernard, Guy et nous-mêmes continuons à suivre de près les réunions des comités de pilotage et des comités techniques : notre participation que nous voulons constructive contribue ainsi à la vie future de cette nouvelle commune et avec tous les autres élus, nous partageons la même volonté de répondre du mieux possible aux aspirations des habitants de ce nouveau territoire administratif.

Nous avons aussi à cœur de conserver l'identité de notre village, de lui garder son authenticité et de préserver nos moments de rencontres comme, par exemple, le travail dynamique des parents d'élèves pour l'école avec le repas et les gâteaux délicieux, les corvées conviviales, ce petit journal qui nous servira de lien...

Cet avenir dépendra de nous tous.

En attendant, bonne période de fêtes à tous.

*Pour le conseil municipal , le 1/12/2015,
V. Gensac, P. Gonthier*

Pendant la période d'hiver, nous ne ferons plus la permanence du lundi à 17 h. Les livres pourront être empruntés ou rendus avec Maryse aux heures d'ouverture de la mairie ou bien en m'appelant au 0618927067. Toutefois les jeudis de réunion des Aînés à l'auberge, j'ouvrirai à 13 h 30 ou je monterai des livres à l'auberge.

à bientôt
Annick

Élections

Rappel : les élections régionales ont lieu les 6 et 13 décembre, de 8h à 18h, dans les locaux de la nouvelle mairie.

Relevé des compteurs d'eau.

Aurélien, notre agent technique, va passer relever les compteurs d'eau car il faudra arrêter les comptes cette année avant le 1^{er} janvier : en effet, à partir du 1^{er} janvier, dans le cadre de la commune nouvelle qui dépassera 3500 habitants, les budgets de l'eau potable et de l'assainissement seront séparés, ils devront s'équilibrer et le prix de l'eau sera soumis à TVA.

Il faudra prévoir donc une augmentation des factures d'eau l'an prochain. Le dernier conseil municipal a aussi pris la décision de répercuter un peu plus la taxe pour prélèvement sur le milieu naturel. Cette taxe versée à l'Agence de l'eau était aujourd'hui couverte en partie par le budget communal.

Pour l'instant nos factures d'eau étaient parmi les plus modestes du territoire, mais cela était un peu artificiel puisque le budget général (et donc vos impôts) subventionnait le budget de l'eau. Cela ne sera plus possible dans le cadre de la commune nouvelle.

En revanche les impôts locaux devraient baisser légèrement à Valezan pour la part communale puisque nos taxes locales sont plus élevées que celles des autres communes et ces taxes seront harmonisées.

Si vous n'êtes pas chez vous pendant la journée ou si vous n'êtes que de passage à Valezan, merci de relever vous-mêmes votre compteur et de donner le résultat à la mairie.

Le repas des « Anciens » : le 12 décembre à midi.

Comme tous les ans ce repas est offert par le CCAS à tous les habitants inscrits sur les listes électorales de plus de soixante ans. Mais pour que tout soit bien préparé, il

faudra vous inscrire avant le 9 décembre auprès de la mairie.

Merci aux parents d'élèves et à nos aubergistes pour ce moment de convivialité !



Déneigement

Pour la plupart, vous savez déjà que la convention signée avec le Conseil départemental est fragile et qu'il convient de faciliter le travail des chauffeurs de chasse neige si vous voulez que la rue principale du village continue à être déneigée.

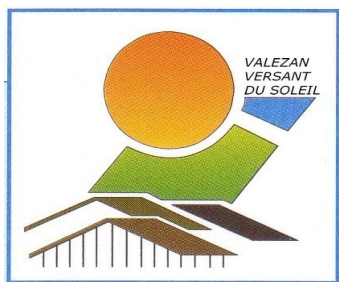
Comme de rares habitants ont du mal à comprendre ce conseil élémentaire et pour avoir le droit éventuellement de les verbaliser, nous sommes contraints de poser des panneaux qui interdiront le stationnement sur le long de cette rue principale.

Ces panneaux ont été commandés, ils seront posés dès que nous les aurons reçus, mais merci d'avance de respecter la sécurité de tous en ne gênant pas les opérations de déneigement.

Recensement

Notre village est concerné par le recensement en 2016. Celui-ci commencera le 21 janvier et durera quatre semaines. C'est Laure Gottscheck qui viendra vous voir pour vous expliquer la démarche.

Merci de lui réserver un bon accueil.



Le petit journal de Valezan

Commune nouvelle :

Vous l'avez déjà sûrement appris par la presse locale ou par nos panneaux d'affichage : le conseil municipal de Valezan a délibéré à l'unanimité pour le passage en commune nouvelle avec Bellentre, La Côte d'Aime et Macôt La Plagne et le nom de la future commune sera : La Plagne-Tarentaise.

Pour votre adresse, rien à changer dans l'immédiat mais vous pourrez ajouter éventuellement après Valezan, « La plagne Tarentaise ».

Vos élus au sein du futur conseil municipal s'attacheront donc à l'application de la charte commune qui accompagne cette délibération et qui garantit le respect des intérêts des habitants de tous les villages de cette future commune nouvelle (l'arrêté préfectoral est en cours de signature) qui prendra naissance le 1^{er} janvier 2016. C'est un tournant historique à l'échelle de notre commune, nous nous efforcerons d'en faire une vraie opportunité pour tous.

Cérémonie du 11 novembre :

Elle aura lieu à 11h30 aux monuments aux morts et les enfants de l'école qui travaillent sur ce sujet nous réservent quelques surprises. Les Anciens Combattants de la Côte d'Aime se joindront à nous et l'apéro aura lieu à la salle polyvalente.

Venez nombreux !

*Pour le conseil municipal , le 10/11/2015,
V.Gensac*



Le petit journal de Valezan

Commune nouvelle - Suite.

Création d'une commune nouvelle regroupant, outre notre commune, les communes de Bellentre, La Côte d'Aime et Macot La Plagne.

Comme vous avez pu peut-être le voir sur les panneaux d'affichage, notre conseil a délibéré le 24/09 sur « le principe de la poursuite des études qui ont été lancées s'agissant de la mise en œuvre de ce projet. »

Depuis vos élus et notre secrétaire de mairie ont participé à plusieurs réunions du comité de pilotage et des comités techniques mis en place pour travailler à la fois sur la charte qui servira de document de référence pour les principes et objectifs de cette nouvelle commune et sur ses modalités pratiques de fonctionnement.

Une réunion du comité de pilotage et encore prévue demain, vendredi 9/10. Un rapport de synthèse est en train d'être fait pour que tous les conseils municipaux puissent délibérer sur la même base le 15 octobre.

Ces délais qui peuvent sembler très rapides nous sont imposés par le calendrier de l'État pour respecter l'échéance du 1^{er} janvier 2016 ouvrant droit au maintien de la DGF et à la bonification de 5 %.

Je peux vous assurer que vos élus font le maximum pour que cette nouvelle commune apporte effectivement un plus à tous les habitants du territoire. Le conseil municipal du 15 octobre prochain à 20h sera l'occasion de faire un bilan de toutes ces discussions et de décider de l'avenir de notre commune.

Une réunion publique réunissant les élus et les habitants des quatre communes est prévue la veille : le 14 octobre à 19h à la salle des fêtes de Bellentre.

Vous y êtes évidemment tous invités.

*Pour le conseil municipal , le 8/10/2015,
V.Gensac*

PLU

Le travail de diagnostic a commencé , la délibération informant du début du travail est affichée et un registre est ouvert pour le public en mairie.

Collecte des « encombrants »

Comme chaque année, Les Versants d'Aime organisent le ramassage des encombrants. Il vous est demandé de sortir vos encombrants dans les rues exclusivement le mercredi et ils seront collectés le jeudi.

Dépôt : Mercredi 14 octobre 2015

Ramassage : Jeudi 15 octobre 2015

Déchets acceptés :

- meubles : table, canapé, fauteuil, lit, matelas...
- Electroménagers : frigo, four, aspirateur...
- Matériel HiFi : Télé, magnétoscope, ordinateur, téléphone...
- Pneus jantés ou non
- Déchets dangereux : peinture, solvant, phytosanitaire...
- Batteries

Déchets refusés :

- Bois hors meuble (palette, planche, piquet, huisserie...)
- Ferraille (tôle, pièce de carrosserie...)
- Gravât (carrelage, faïence...)
- Vêtements et maroquinerie (valise, vêtement, chaussure...)
- Végétaux
- Ordures ménagères
- Divers : seau, bâche en plastique, vitre...
- Récipient sous pression (bouteille de gaz, extincteur...)-

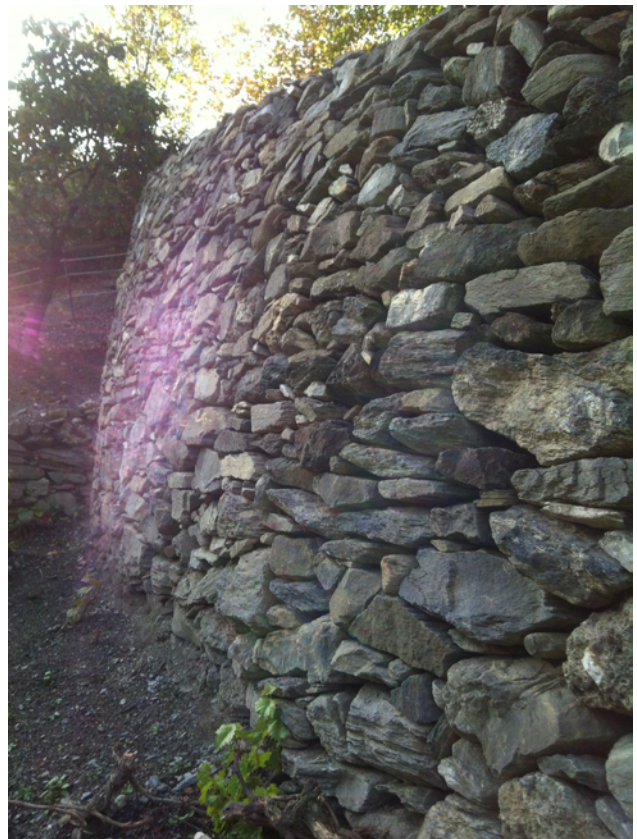
Déchets amiantés

- Carton

Pour tout renseignement, vous pouvez contacter le service Environnement des Versants d'Aime au 04 79 55 46 86.

Travaux

Le mur de pierre sèche qui s'était effondré a été terminé comme promis avant les vendanges.



Les soubassements et protections de nos captages et de notre chambre de réunion ont été entièrement repris pour résoudre le problème des micro-fissures à l'origine de la mauvaise analyse d'eau du juin.

Depuis les mesures prises immédiatement, toutes les analyses indiquent que l'eau de Valezan est bien « conforme aux normes de qualité » et ces travaux devraient éviter toute pollution nouvelle pendant les gros épisodes pluvieux.

Forfaits de ski

Pour bénéficier des tarifs spéciaux possibles sous certaines conditions (être inscrit sur les listes électorales depuis 5 ans, résider au moins 10 mois dans la commune et payer des impôts locaux), c'est en ce moment qu'il faut faire les démarches via Internet.

Mettez à jour votre compte ou inscrivez-vous avant le 31 octobre sur le site sécurisé : <https://www.aodlp.fr/>

Suivez les instructions pour compléter votre dossier avec les justificatifs demandés. Et ensuite suivez les indications.



Le petit journal de Valezan

Commune nouvelle ?

Le dernier Petit Journal annonçait une réunion publique :

celle-ci aura lieu le mercredi 16 septembre à 19h à la salle polyvalente.

Venez nombreux !

Nous avons besoin de votre avis.

C'est l'avenir de notre commune qui est en jeu.

*Pour le conseil municipal ,
V.Gensac*

Quelques nouvelles de la rentrée à l'école :

l'effectif est constant, la petite troupe bien en forme : voici la photo prise le jour de la rentrée :



Bibliothèque

Grâce à notre équipe de choc et à son travail bénévole, les habitants de Valezan disposent désormais d'une pièce agréable où on peut venir emprunter des livres, accéder à internet, passer un moment de loisir. Merci à leur dévouement !



Une permanence sera assurée pendant le 1^{er} trimestre scolaire le lundi de 17 à 18h et l'accès est aussi possible pendant les heures d'ouverture de la mairie, tous les matins de 9h à 11h30.

N'hésitez pas à venir ! Cette bibliothèque est la vôtre.

Listes électorales

En vue des prochaines élections régionales qui auront lieu les 6 et 13 décembre 2015, n'oubliez pas de vous inscrire sur les listes électorale si ce n'est déjà fait.

Les demandes d'inscription sur les listes électorales sont possibles jusqu'au 30 septembre 2015. C'est ce qu'indique la loi visant la réouverture exceptionnelle des délais d'inscription sur les listes électorales publiée au Journal officiel du mardi 14 juillet 2015.

Une permanence aura lieu le 30/9.

mais il vaut mieux ne pas attendre le 30/9 !

Recensement

En 2016, la commune de Valezan sera à nouveau concernée par le recensement de la population et, à cet effet, nous recherchons une personne qui pourrait exercer les fonctions d'agent recenseur.

Il faut être disponible en janvier et février 2016 : dès début janvier une formation aura lieu et il faudra reconnaître la tournée.

Il faut être disponible en journée, mais surtout en fin de journée et le samedi pour trouver les habitants chez eux.

Il faut être méthodique, organisé, et ordonné pour distribuer les questionnaires, les collecter conformément aux consignes.

Une rémunération est possible et l'agent recenseur est bien sûr lié à l'obligation de discrétion.

Si vous êtes intéressé(e), faites-le nous savoir rapidement et vous pourrez alors demander plus de précisions.

Rappel des heures d'ouverture de la mairie :

Tous les matins du lundi au vendredi inclus de 9h à 11h30.

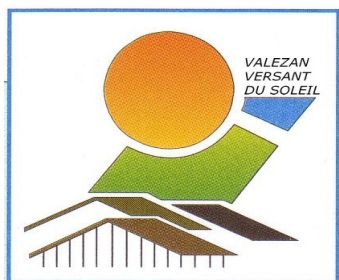
Merci de respecter ces horaires dans la mesure de vos possibilités : il est aussi nécessaire pour la secrétaire de disposer d'un temps de travail calme, notamment pour faire des opérations parfois compliquées liées aux communications informatiques avec les différents services.

Si vous ne pouvez pas vous rendre en mairie pendant ces heures d'ouverture, vous pouvez demander un rendez-vous particulier en téléphonant au :

04 79 07 66 41.

Vous pouvez aussi poser des questions par courriel : commune.valezan@wanadoo.fr ou bien par courrier.

Si vous voulez recevoir ce journal par voie électronique, donnez-nous votre adresse de courriel.



Le petit journal de Valezan

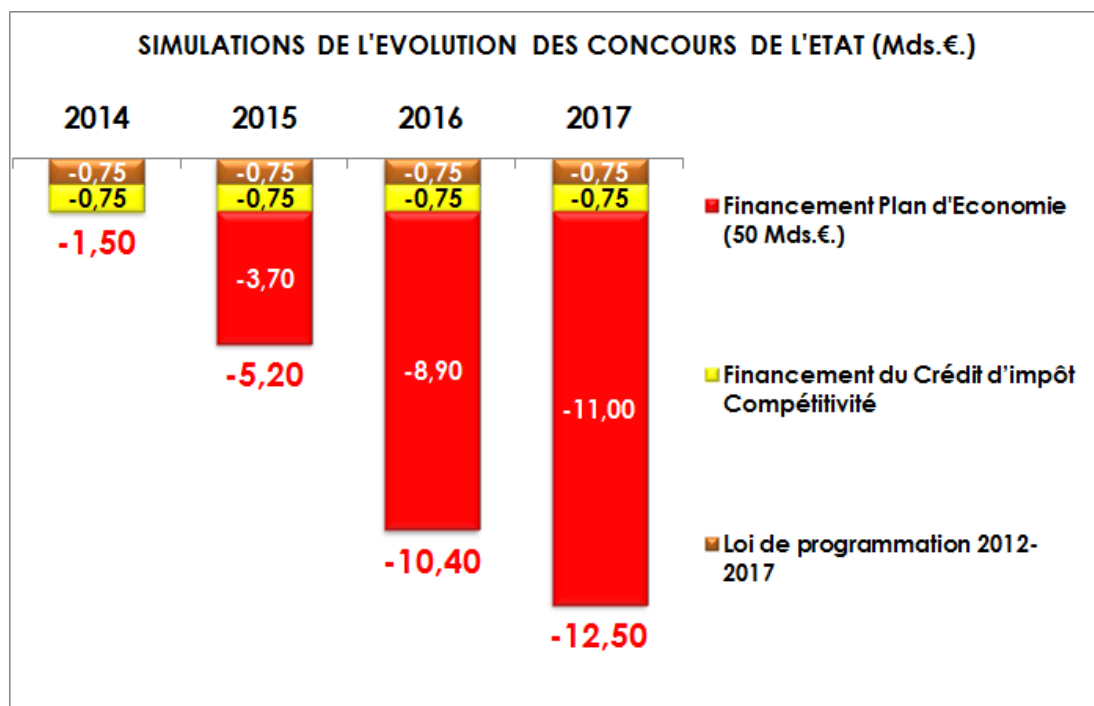
Commune nouvelle ou pas ? Et laquelle ?

Telles sont les questions auxquelles nous sommes aujourd'hui confrontés.

Vous avez sûrement déjà entendu l'ancien comme le nouveau gouvernement affirmer leur volonté de réduire le nombre de communes en France avec comme argument principal les économies budgétaires.

Baisse des concours financiers de l'Etat aux collectivités

**Mise en œuvre du « pacte de confiance et de responsabilité »
⇒ Baisse des concours financiers de l'Etat sur 2014-2017**

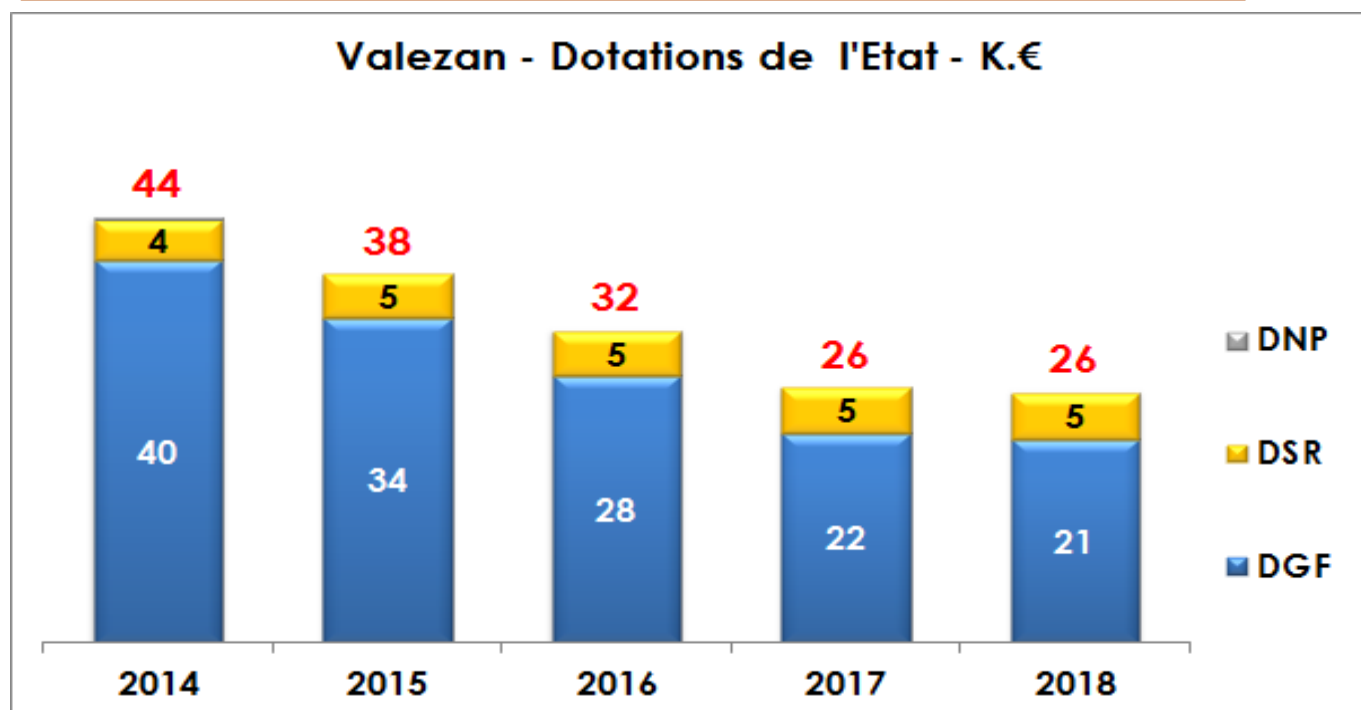


On pourrait discuter longtemps du bien fondé de cette volonté car l'existence de conseillers municipaux, en particulier dans des petits villages comme le nôtre, c'est très concrètement la garantie d'avoir sur place des hommes et des femmes au service de la population, à son écoute, connaissant bien les problèmes et pour l'essentiel prêts à travailler quasiment bénévolement pour leurs concitoyens. C'est aussi une démocratie presque directe, éloignée des démarches politiciennes qui compliquent souvent les problèmes...

Les économies ne seraient en fait possibles qu'à condition de diminuer tous les services de proximité.

Mais aujourd'hui, toutes les communes, qu'elles le veuillent ou non, sont confrontées à des choix difficiles : l'État a affiché son intention et pris la décision de réduire la DGF de toutes les communes qui ne fusionneraient pas et cela de manière encore plus accentuée qu'aujourd'hui dès 2016. La Dotation Globale de Fonctionnement, c'est la subvention annuelle de l'État à chaque commune, cette subvention permet à la fois de couvrir les dépenses de fonctionnement de la commune et, ajoutée aux autres sources de recettes de la commune (taxes locales notamment), elle permet de financer aussi des investissements. C'est une ressource vitale pour chaque commune et cohérente avec le fait qu'une commune assure un vrai service public : état civil, documents d'urbanisme, entretien du patrimoine (bâtiments comme les écoles, l'église, réseaux d'eau potable et assainissement, voirie communale, déneigement, etc.).

Dotations - Valezan



-41% entre 2014 et 2018

Le choix du moyen de pression que constitue la baisse de la DGF ne laisse donc pas beaucoup de marge de liberté aux communes et sachant cela, depuis quelques temps, les communes d'Aime, La Côte d'Aime, Granier et Valezan se sont réunies plusieurs fois .

Elles ont réfléchi ensemble à la meilleure solution possible, non seulement financière, mais aussi pour construire une nouvelle commune qui aurait un projet élaboré ensemble et qui conserverait des services de proximité, une marge d'autonomie de décision pour les communes fusionnées.

Des réunions exploratoires ont donc eu lieu : elles ont commencé à la fin du mandat précédent et deux réunions ont eu lieu réunissant ces quatre communes pendant le mandat actuel. Les élus de Montgirod-Centron ont décliné l'invitation qui leur avait été faite car il nous paraissait aussi naturel de les associer à notre réflexion.

Pourquoi le territoire de ces quatre communes paraît pertinent ?

La commune d'Aime est pour les trois communes du « Versant du soleil » un point central : point de convergence des routes départementales desservant ces trois communes, on y trouve des services sociaux et culturels, des commerces, un collège, un marché qui en font le point habituel de convergence de nos habitants.

Historiquement, de forts liens liés à l'agropastoralisme d'abord (tous les troupeaux de ce versant sont réunis depuis des siècles en été dans les mêmes alpages par la tradition du fruit commun), au travail dans les usines plus en aval dans la vallée avec des transports en commun organisés depuis Aime, enfin aujourd'hui avec le travail en station : presque tous nos habitants engagés dans la vie active passent quotidiennement à Aime.

Le mémorial de la vallée de Laval est aussi un témoignage de l'union des nos habitants, à travers le même groupe de résistance, des solidarités qui se sont nouées et existent encore. Les cérémonies annuelles témoignent de cet ancrage dans notre mémoire commune.

Géographiquement et économiquement, Aime a une partie de son territoire sur le Versant du soleil et partage donc les mêmes caractéristiques que nos trois communes avec un atout supplémentaire : sa partie en ubac et tout particulièrement la Station d'Aime 2000 ferait de ce périmètre un territoire équilibré à tous points de vue, alliant tourisme d'hiver et d'été notamment.

Humainement, des liens forts, souvent de famille, existent entre nos quatre communes.

La commune d'Aime ayant su intégrer déjà par le passé trois communes associées : Longefoy, Tessens et Villette dans le respect des intérêts mutuels des uns et des autres, les discussions engagées depuis deux ans à la fois sur les questions financières, mais aussi de gouvernance et de projet, nous font penser que tous les habitants de ce périmètre auraient beaucoup à gagner à un tel regroupement.

Bref les raisons ne manquent pas : elles sont historiques, géographiques et humaines.

Et sur la question des finances ?

Un cabinet d'étude a fait une projection et ainsi ce seraient plus 1,2 millions d'euros de DGF qui pourraient rester sur le territoire (ces chiffres sont la meilleure approximation qu'on peut avancer aujourd'hui compte tenu de l'état des informations que nous avons).

Mais un problème nouveau vient d'apparaître

Nous venons de découvrir que, depuis quelques semaines, les communes de Macot La Plagne, Bellentre et la Côte d'Aime discutent sur un autre projet de fusion, en tenant pendant plusieurs semaines la commune de Valezan à l'écart de toute discussion. Les raisons avancées en réunion d'élus pour cette fusion sont purement financières.

La commune de la Côte d'Aime nous a dit trouver son intérêt dans cette fusion avec Macot La Plagne.

La commune de la Côte d'Aime est certes libre de ses choix, mais comme la loi indique que les communes doivent être contiguës, du coup Valezan ne peut plus fusionner avec Aime.

Donc où en sommes-nous aujourd'hui ?

Le conseil municipal de Valezan a débattu et a décidé de s'adresser au Préfet qui doit donner son avis sur les regroupements de communes. Cette lettre reprend les arguments indiqués ici et se termine par une demande de dérogation en s'appuyant sur le terrain local .

En effet, les limites administratives de nos communes sur une carte ne sont pas le reflet de la réalité que nous vivons tous les jours : l'Isère, ce n'est pas qu'un trait sur une carte, c'est aussi un obstacle naturel que Côterains et Valezanais ne peuvent franchir, pour se rendre à Macot, qu'en traversant la commune d'Aime pour y trouver un pont. Il nous semblerait même plus conforme à l'esprit de la loi de prendre en compte cette réalité : deux communes peuvent-elles être considérées comme limitrophes si elles sont contraintes physiquement de passer par une troisième pour aller de l'une à l'autre ? Ce cas particulier pourrait-il être examiné ? Nous attendons la réponse du Préfet sur ce point .

Dans l'attente de la réponse du Préfet, et comme nous avons été contactés depuis par les maires de La Côte d'Aime et de Bellentre, nous avons demandé à être associés à leurs discussions afin d'avoir tous les éléments pour prendre une décision en toute connaissance de cause et peser tous les éléments du choix .

Dans toutes les hypothèses, nous veillerons certes à l'aspect financier, mais aussi aux garanties qui pourront être définies pour le droit à des services de proximité et pour le respect des intérêts de tous les villages.

Nous attendons aussi une réunion importante de tous les maires de la communauté de communes qui sera consacrée à ce sujet le 2 septembre.

Quand nous aurons tous les éléments, nous organiserons une réunion publique des habitants de Valezan que nous tenons à associer à notre décision. Comme elle sera lourde de conséquences, il est évident que nous tenons à vous y associer.

*Pour le conseil municipal ,
V.Gensac*



Le petit journal de Valezan

Quelques nouvelles fraîches !

Vous avez sûrement constaté que les travaux pour le parking dans le virage en aval de la mairie ont commencé et sont presque terminés pour cette année : en effet, l'enrobé ne sera fait que l'an prochain pour attendre que le terrain se tasse bien .

Ce sont ainsi plusieurs places de parking qui seront ainsi créées, mais ce n'est pas une raison pour que certains en abusent en ne respectant pas les règles du code de la route (Article L417-1 :

Les véhicules laissés en stationnement en un même point de la voie publique ou de ses dépendances pendant une durée excédant sept jours consécutifs peuvent être mis en fourrière).

La procédure de délégation de service public pour l'auberge communale est en cours : elle est obligatoire au terme d'une convention et cela fera bientôt trois ans qu'Éline et Franck sont parmi nous. Un signe encourageant pour l'avenir de cette auberge : de nombreux candidats nous ont contactés.

Des nouvelles de notre agent communal : l'ancien a donné sa démission et son remplaçant, après une quinzaine de jours de congés payés a repris son travail. Plusieurs travaux sont d'ores et déjà prévus, en plus de l'entretien ordinaire : chicanes sur la route départementale pour faire ralentir les voitures, aménagement de la terrasse du presbytère et pose de jeux d'enfants.

Eau potable : les choses sont complètement rentrées dans l'ordre, cela a été confirmé par deux analyses et une visite des captages est prévue pour étudier les travaux à faire pour en améliorer l'étanchéité.

Le débroussaillage des bas côtés de la route des vignes est aussi programmé, ainsi que les travaux sur le mur des vignes qui est effondré : l'entreprise s'est engagée à les faire avant les vendanges.

Pour le conseil municipal, V.Gensac

Gaston Collomb

Un personnage et une mémoire de notre village nous a quittés et nous a laissés bien tristes. Sa bonne humeur, son implication dans la vie du village, y compris comme conseiller municipal, et ses histoires qu'il savait si bien raconter resteront dans bien des souvenirs.



On le voit ici, au centre d'une photo de 1998 : à l'occasion de la fête du village, le départ vers la montagnette avait été reconstitué.

Bibliothèque

Un gros merci à notre équipe de bénévoles qui a aménagé la pièce d'entrée de la mairie en coin bibliothèque comme cela était prévu. Petits et grands y sont les bienvenus.

La bibliothèque est ouverte cet été le lundi de 17h à 18h.

Et vous pouvez aussi venir retirer des livres ou les rendre tous les matins aux horaires d'ouverture de la mairie.

Cette petite bibliothèque est aussi équipée d'un ordinateur qui permet une connexion internet.

L'opération « Livres en balade » a repris : des sacs en tissu sont à votre disposition à chaque bloc de boîte aux lettres. Vous pourrez les emprunter, les lire, les garder quelques jours. Mais surtout pensez bien à les replacer dans le sac pour d'autres lecteurs.

Eau : attention à la ressource !

La Savoie est placée par arrêté préfectoral du 16 juillet dans une zone de restriction de l'usage de

l'eau.

Principales dispositions :

- L'interdiction des lavages des véhicules hors des stations professionnelles ;
- L'interdiction de l'arrosage entre 8 heures et 20 heures, des pelouses, des espaces verts publics et privés, des golfs sauf greens et départs, des stades et espaces sportifs de toute nature (les jardins potagers ne sont pas concernés) ;
- Ne pas laisser les fontaines publiques fonctionner en circuit ouvert sauf pour des raisons de salubrité des réseaux d'adduction ;
- L'interdiction du lavage des voiries sauf impératif sanitaire et à l'exclusion des balayeuses laveuses automatiques ; - - -
- L'interdiction du remplissage des piscines privées ;
- Les prélèvements directs hydrauliques domestiques dans le milieu superficiel
- Les vidanges des piscines sans neutralisation du chlore et du Ph
- L'irrigation de 10h à 18h (sauf goutte à goutte)

La ville d'Aime vous informe

Zone d'activités des Îles d'Aime : création d'un ouvrage pour la protection contre les crues de l'Ormente dans le cadre du Plan de Prévention des Risques Inondation prescrit par l'État le 21 juin 2012.

Des travaux importants vont nécessiter la fermeture de la RN 90 à hauteur de la zone d'activités des Îles d'Aime pendant une période de **3 mois maximum à compter du 24 août.**

Tous les véhicules convoyant vers la Haute Tarentaise seront donc déviés par le centre d'Aime, avenue de Tarentaise.

Des mesures exceptionnelles de circulation seront donc prises durant cette période afin d'assurer la circulation optimale des véhicules en transit dans Aime : suppression des priorités à droite dans le centre bourg et mise en place de « cédez le passage » pour les accès secondaires.

Nous vous remercions de diffuser le plus largement possible cette information,

auprès de vos administrés, entreprises et collaborateurs.

N.B. : des dispositions spéciales seront aussi prises à l'occasion de la 6000D

Le moustique tigre est en Savoie



Détectée en Italie dans les années 90, l'espèce est surveillée en France métropolitaine depuis les années 2000, en 2014, l'espèce est arrivée en Savoie.

RISQUE SANITAIRE

Le moustique tigre est capable de transmettre à l'homme différents virus dont ceux de la dengue et du chikungunya. Bien que ces maladies sévissent principalement en zones tropicales, la survenue de cas autochtones (contractés sans voyage) en France métropolitaine représente un risque bien réel. Ainsi, en 2010, deux cas autochtones de dengue et deux cas autochtones de chikungunya ont été détectés respectivement à Nice et à Fréjus. En 2013, un cas autochtone de dengue a également été identifié dans les Bouches-du-Rhône. Pour qu'une transmission de ces virus (dengue et chikungunya) ait lieu en France métropolitaine, plusieurs conditions sont nécessaires :

- la présence du vecteur,
- l'exposition du moustique au virus de la dengue ou du chikungunya,
- une « naïveté » immunologique de la population humaine à ce virus, ce qui est le cas des métropolitains, très peu confrontés à ces virus.

L'exposition des moustiques tigres présents en France aux virus de la

dengue et du chikungunya est notamment possible lorsque des voyageurs, de retour de pays où ces maladies sont présentes (Antilles, Amérique du Sud, Asie du Sud-Est, Océan Indien) reviennent infectés, introduisent ces virus en France métropolitaine et se font piquer par des moustiques tigres locaux. Après quelques jours, ces moustiques seront capables de transmettre à leur tour, sur le territoire métropolitain, le virus à une personne qui n'a pas voyagé.

Les bons gestes pour éviter la prolifération :

Aedes albopictus est adapté à l'environnement humain. Celui-ci a colonisé toutes sortes de récipients et réservoirs artificiels ainsi que d'éléments du bâti disponibles en milieu urbain (vases, pots, fûts, bidons, bondes, rigoles, avaloirs pluviaux, gouttières, terrasses sur plots, vieux pneus...). Voici quelques conseils pour éviter la prolifération de cette espèce :

- Coupelles sous les pots de fleurs, vases : videz-les régulièrement (au moins une fois par semaine) ou supprimez-les.
- Seaux, matériel de jardin, récipients divers : videz-les puis retournez-les, ou mettez-les à l'abri de la pluie.
- Bidons de récupération d'eau : recouvrez-les à l'aide d'un filet moustiquaire ou de tissu, en vous assurant que les moustiques ne pourront pas accéder à l'eau.
- Bassin d'agrément : introduisez des poissons, qui mangeront les larves.

Conseils de l'Agence régionale de santé



© EID Méditerranée J.B. FERRE

Premier mariage dans la nouvelle mairie !

Le 11 juillet, Marjorie Villien et Julien Billard ont répondu « oui » aux questions officielles.

Cette cérémonie a été l'occasion de réunir la montagne de Marjorie et la mer de Guillaume qui vient de l'île Maurice et ils ont été véhiculés dans une calèche valezanaise tout à fait originale.



Une très belle fête et un moment joyeux pour le village qui témoigne de sa vivacité. Tous nos vœux de bonheur !



Soutenue depuis 6 ans par la Communauté de Communes des Versants d'Aime, L'échappée belle est destinée à faire connaître les artistes et les artisans d'art en Tarentaise.

Pour cette nouvelle édition, les artistes sont appelés à "sortir" de leur atelier, pour aller à la rencontre des populations locales et touristiques au sein d'un

patrimoine connu ou méconnu. Les objectifs sont toujours les mêmes : des rencontres, un circuit artistique, la découverte du patrimoine local, un repas de clôture et la convivialité de nos artistes locaux.

Cet événement recentré sur trois communes de la communauté de communes (la Côte d'Aime, Granier et Valezan) vous offre la possibilité de visiter des édifices religieux, musées, refuges, etc. qui accueillent les œuvres d'un ou plusieurs artistes du 31 juillet au 3 août de 15h à 19h.

Chacun est amené au fil de ce parcours à pied, à vélo ou en voiture à découvrir des sites patrimoniaux chargés d'histoire et est invité à découvrir l'univers artistique foisonnant de la Tarentaise. Ces 4 demi-journées offrent au visiteur la possibilité de picorer, flâner, déambuler et arpenter nos montagnes en mêlant les arts, le patrimoine et l'environnement.

Programme disponible en téléchargement sur www.versantsdaime.fr

Isabelle Alberge exposera à l'église, Véronique Bouleisteix chez elle, Sarah Bouhallit et Soraya Boullic seront présentes chez Nadette.

Pour plus de renseignements, dépliants à l'auberge et à la mairie.

Nouveauté 2015 : un repas-concert sera organisé le lundi 3 août à l'auberge de Valezan à partir de 19h30. Cette soirée vous propose de découvrir une cuisson de raku, un repas convivial et un concert des perchés-poilus (<http://www.perchepoilus.com/>) **dès 21h.**

Pour le repas formule 'Cocktail' à l'auberge de Valezan : à partir de 19h30 sur réservation auprès de l'auberge au 04-79-07-22-13. Adulte : 15 € et enfant : 8€ (chèques restaurant et chèques vacances).

Naissance à Valezan :

Cloé Berthier Bucau est née le 7 juillet 2015



Le petit journal de Valezan

Quelques rendez-vous :

La cérémonie du 8mai aura lieu à

La « corvée » aura lieu le samedi 30 mai à 8h30. Pour ceux qui sont nouveaux dans le village, il s'agit à la fois d'un vrai travail qui consiste à donner un bon coup de balai au village dès lors que les vaches sont montées en alpage, et d'un moment de convivialité qui se termine par un apéritif à l'auberge et c'est donc une bonne occasion pour faire connaissance.

Quelques brèves informations :

Le budget communal a été voté sans augmentation des taux communaux d'imposition et permettra de réaliser en particulier le parking public dans le virage en aval de la mairie. Le parking situé en contrebas direct de la mairie n'est pas (n'a jamais été d'ailleurs) un parking public : il est réservé aux besoins du bâtiment municipal : accueil de la mairie et locataires des appartements. D'autres travaux sont également prévus (en plus de l'entretien ordinaire du village) : par exemple, la restauration du mur effondré en aval dans les vignes, rénovation des murs de l'école, et efforts pour rendre notre village plus convivial en faisant notamment des espaces attenants au presbytère des lieux de rencontre : jeux pour enfants et jardins, ce qui suppose de les sécuriser.

Vous trouverez plus de détails dans le prochain n°.

Pour le conseil municipal et à très bientôt, donc

Pour le conseil municipal, V.Gensac

Maryse va prendre une quinzaine de jours de congés à partir de jeudi 30 avril. Le courrier et les courriels seront relevés régulièrement. En cas d'urgence, téléphonez ou laissez un SMS au 06 71 47 42 65 (n° personnel de la maire qui est parfois sur répondeur/enregistreur pendant son activité professionnelle ou les réunions).



Le petit journal de Valezan

Après le chantier de la mairie, le travail continue !

Le dernier conseil a été l'occasion de voter le compte administratif de la commune et de commencer à évoquer les projets pour le budget 2015 qui sera discuté début avril : parking dans le virage en aval de la mairie, diagnostic pour le PLU, transformation des locaux de l'ancienne mairie en appartement, poursuite du travail sur les sentiers, réflexion sur un lieu de rencontre avec quelques jeux d'enfants, réfection du mur dans les vignes, etc... Les projets ne manquent pas, il reste maintenant à les chiffrer et à les prioriser.

Notre budget, comme celui de toutes les communes et communautés de communes sera ponctionné par les prélèvements de l'État au nom de la réduction de la dette publique avec une dotation globale de fonctionnement (DGF) en baisse et un prélèvement pour le fonds de péréquation intercommunal (FPIC) en augmentation. Mais nous essaierons de tirer le meilleur parti des sommes qui nous sont allouées et de nos taxes locales afin d'améliorer la vie de notre village et nous ferons le maximum pour ne pas augmenter les taux d'imposition de la commune. Voici l'esprit dans lequel sont menées les réflexions sur le budget communal.

Vous trouverez quelques informations sur les élections départementales au verso, mais

***attention :
le bureau de vote est désormais dans les nouveaux locaux
de la mairie
le bureau sera ouvert de 8h à 18h, les 22 et 29 mars***

à très bientôt, donc

Pour le conseil municipal, V.Gensac

**Déchèterie : Nouveaux horaires à partir du 16 mars 2015
Ouvverte du lundi au samedi
de 9h30 à 12h00
de 13h30 à 18h00
Informations : 04 79 55 40 27**

Quelques informations sur les élections départementales :

Les élections départementales remplacent les élections cantonales et désignent les membres du conseil départemental (ex-conseil général). Les conseillers généraux élus en 2008 et en 2011 seront ainsi tous remplacés en mars 2015 par des conseillers départementaux.

Ces élections auront lieu dans le cadre de la nouvelle carte cantonale dont les limites ont fait l'objet d'une révision générale. Les conseillers départementaux seront ainsi élus dans les 2 054 cantons issus de cette réforme pour une durée de six ans.

Quelles sont les nouveautés ?

La parité : pour chaque canton, les candidats se présenteront en binôme, obligatoirement composé d'un homme et

Dans notre canton, deux listes sont présentes :

M. PICOLLET Auguste et Mme UTILLE-GRAND Cécile

M. BROCHE Richard et Mme MASSERON Muriel

d'une femme.

Premier tour , le 22 mars :

Pour être élu au premier tour, le binôme doit obtenir :

-au moins la majorité absolue des suffrages exprimés (plus de 50%)

-et un nombre de suffrages égal à au moins 25% des électeurs inscrits

Second tour, le 29 mars :

Si aucun binôme n'est élu dès le 1er tour, il est procédé à un 2nd tour.

Afin d'arriver à la parité sans doubler le nombre de conseillers, le nombre des cantons a été divisé par deux et les cantons d'Aime et de Bourg St Maurice forment désormais un seul canton qui se dénomme « canton de Bourg St Maurice.

Petite tique, GROSSE MALADIE...

Les tiques peuvent transmettre des maladies, dont la Maladie de Lyme.

Évitez les tiques : dehors, portez des vêtements couvrant les jambes, les bras et le cou. Soyez vigilant du printemps à l'automne.



Après toute sortie, inspectez-vous minutieusement la peau : plis, dos, tête... La tique peut être très petite et sa piqure est indolore. Si vous êtes piqué par une tique : ôtez-la avec un tire-tique ou une pince à

épiler sans appliquer aucun produit sur la tique (alcool, éther...), puis désinfectez. Si une tache rouge apparaît plus tard : consultez votre médecin, c'est peut-être un « érythème migrant », signe de la maladie de Lyme. Cette maladie peut

également se manifester par un état grippal (fièvre, courbatures...), sans forcément la présence d'un érythème migrant.

Sans traitement précoce, la maladie de Lyme peut devenir potentiellement grave et provoquer douleurs articulaires et musculaires, atteintes neurologiques, paralysie faciale, épuisement...

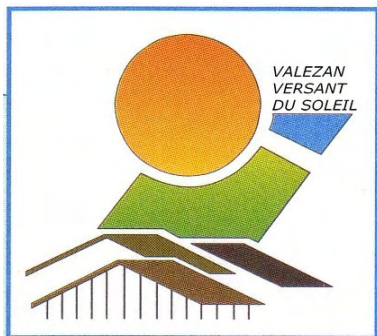
Pour en savoir plus : www.francelyme.fr



Drapeau de la Savoie !

Un fervent savoyard, voire un savoisien, (ou un plaisantin) a eu la délicatesse de voler l'un des trois drapeaux que nous avons posés sur la nouvelle mairie.

Peut-être aura-t-il celle de le rapporter ??? Où est -ce trop naïf de croire que l'amour de la Savoie pourrait aller jusqu'à respecter les deniers d'une de ses communes ?



Le petit journal de Valezan

Bienvenue dans votre nouvelle mairie !

Vous avez été nombreux déjà à venir voir les nouveaux locaux et à participer à l'inauguration : nous étions un peu serrés les uns contre les autres.

Madame Castellotti, sous-préfète, Auguste Picollet, conseiller général, nos principaux soutiens grâce aux subventions obtenues, tous les anciens maires de Valezan et de nombreux maires des communes voisines, les entrepreneurs, les architectes ont participé à un petit historique du bâtiment fait par Bernard Usannaz et une présentation du déroulé des travaux avant la cérémonie du ruban.

Certains ont pu faire une visite plus complète des locaux de la mairie et des appartements : tous les travaux n'étaient pas encore terminés, mais chacun a pu se rendre compte de leur qualité : nous avons maintenant des locaux plus fonctionnels et plus accessibles : cette obligation, comme l'a dit Madame Castellotti, est en fait devenue une opportunité pour la commune .



Il reste encore quelques finitions à faire notamment sur la façade mais on attend la fin des gels nocturnes pour ce faire, les appartements seront prêts pour le 1^{er} mars et deux d'entre eux ont déjà trouvé preneurs (le T1 et le T3), il reste encore quelques archives à déménager ; mais nous sommes entrés maintenant dans un fonctionnement à peu près stabilisé dans ces nouveaux locaux : le téléphone a été rétabli après pas mal de péripéties, le branchement électrique est fait et la visite de contrôle s'est bien déroulée.

Ces locaux sont maintenant les vôtres !

Pour le conseil municipal, V.Gensac

Le ruban a été coupé !



État civil

Trois naissances à Valezan en 2014 :
Camille, Aurélie Masvesy née le 11/04,
Timéo, Olivier, Bernard Usannaz né le 10/11 et Éloïse, Margaux Bonnefoy née le 7/12.

Transports du jeudi

Pour l'instant nous n'avons toujours pas de nouvelles de la subvention qui nous était accordée par le conseil général et qui finançait pour moitié la ligne de transports du jeudi pour le marché d'Aime, les communes finançaient l'autre moitié et une participation était demandée au voyageurs.

Avec la commune de la Côte d'Aime, nous avons en conséquence décidé de maintenir cette ligne et nous avons négocié pour avoir des devis avec les entreprises de transport. Ce sont les Taxis Bouzon qui nous ont fait l'offre la plus avantageuse et nous maintenons donc ce service mais avec une fréquence moindre. Ainsi les personnes qui le désirent pourront toujours se rendre au marché, discuter avec les amis ou prendre leur rendez-vous médicaux.

Les transports auront lieu une

fois tous les 15 jours et commenceront le 5 mars.

Départ de l'abribus de Valezan à 8h40 et départ pour le retour à Aime à 10h45.

Le transport sera facturé 6€ pour l'aller-retour au départ de Valezan et cette somme ne sera pas à verser à chaque voyage mais sera facturée par la commune sur la base d'une liste de présence signée à chaque voyage.

Location de raquettes :

Nadette Michel loue des raquettes à neige : faites le savoir autour de vous et voyez directement avec elle.

Danse biodynamique.

La commune a été contactée par Heidi Cristaux qui enseigne ce type de danse dans la vallée.

Cette danse a pour finalité de retrouver la souplesse « de son corps félin » et est accessible à tout âge.

Nous lui prêterons la salle polyvalente (gratuitement pour les premières séances) afin de voir si des personnes sont intéressées à Valezan.

Voici le planning et le tarif des séances :

Le mercredi 4 mars 2015 (séance découverte offerte)

Le mercredi 18 mars 2015

Le mercredi 8 avril 2015

Le mercredi 29 avril 2015

Le mercredi 20 mai 2015

Le mercredi 10 juin 2015

Le mercredi 24 juin 2015

L'atelier dure 2h30 .

Le tarif de ces ateliers est de 162 euros (27euros l'un),

l'horaire : de 13h45 à 16h15.



Le petit journal de Valezan

Meilleurs vœux à tous !

*Pour vous souhaiter de vive voix une très bonne année 2015 et pour inaugurer nos nouveaux locaux, vous êtes invités, dans notre nouvelle mairie, **le samedi 17 janvier à 14h***



Un bâtiment se transforme

Mais il garde sa vocation

au service du village

Prêt à vous accueillir !

*Pour le conseil municipal,
Véronique Gensac*

Des nouvelles des Versants d'Aime

La Maison de Santé

Le chantier de la future Maison de Santé devrait reprendre au premier trimestre 2015. Dans un premier temps, ce nouvel équipement permettra d'accueillir trois médecins, quatre infirmières, cinq kinésithérapeutes, un orthophoniste et une diététicienne.

Des permanences régulières se tiendront également dans les locaux (diététiciennes, sages-femmes, psychologues, spécialistes...) et des espaces supplémentaires non aménagés ont été prévus pour permettre l'installation de professionnels supplémentaires en cas de besoin.

Une salle de réunion permettra d'organiser des ateliers de prévention-santé pour la population et 25 places de parking seront aménagées afin que les professionnels de santé et leurs patients ne surchargent pas les stationnements existants.

De 0 à 99 ans et plus.

La communauté de communes participe à l'animation du territoire en proposant des actions en direction de la petite enfance et des seniors dans chaque commune du canton. Ainsi, chaque année au mois d'octobre, de nombreux ateliers sont proposés dans le cadre de la Fête de la petite enfance et de la Semaine Bleue (Semaine nationale des retraités et personnes âgées).

Dans la continuité de ces actions, les Versants d'Aime viennent d'éditer deux guides pratiques qui recensent un maximum d'informations pour les parents des tout-petits et pour les seniors du canton (animations, lieux d'accueil...). Disponibles dans les mairies ou à la communauté de communes, ces guides sont également téléchargeables sur www.versantsdaime.fr.



Extraits du Discours du Président de la République après les tragiques événement que nous venons de traverser :

Mes chers compatriotes,

La France a été attaquée trois jours de suite : mercredi, avec l'attentat contre CHARLIE HEBDO, qui a fait douze morts et plusieurs blessés graves ; jeudi, avec le meurtre d'une policière municipale et l'agression d'un employé de Montrouge ; et aujourd'hui, avec deux prises d'otages dont l'une à Paris, Porte de Vincennes, qui a fait quatre morts.

La France a fait face. D'abord, j'exprime toute ma solidarité aux familles, aux victimes, aux blessés. La France a fait face, parce que quand elle surmonte une épreuve, c'est une tragédie pour la Nation et c'est une obligation pour nous, d'y faire face. (...)

Ne pas nous diviser, cela veut dire que nous ne devons faire aucun amalgame, refuser aucune facilité, écarter toute surenchère. Ceux qui ont commis ces actes, ces terroristes, ces illuminés, ces fanatiques, n'ont rien à voir avec la religion musulmane.

Enfin, nous devons nous mobiliser. Nous devons être capables de répondre aux attaques par la force lorsque nous sommes obligés de l'utiliser, mais également par la solidarité. Cette solidarité, nous devons en montrer toute l'efficacité. Nous sommes un peuple libre qui ne cède à aucune pression, qui n'a pas peur, parce que nous portons un idéal qui est plus grand que nous et que nous sommes capables de le défendre partout où la paix est menacée. Je veux une fois encore saluer nos soldats qui font en sorte que nous prenions nos responsabilités face au terrorisme.

De nombreux chefs d'Etat et de gouvernement du monde entier ont voulu exprimer leur solidarité. Plusieurs m'ont fait savoir qu'ils seront là lors du grand rassemblement de dimanche. Je serai avec eux et j'appelle tous les Françaises et les Français, à se lever ce dimanche, ensemble, pour porter ces valeurs de démocratie, de liberté, de pluralisme, auxquelles nous sommes tous attachés et que l'Europe d'une certaine façon représente.

Dans cette épreuve, je vous l'assure, nous sortirons encore plus forts.

Vive la République et vive la France.

